



Fritz Glauser
Président

Une FSPC forte pour une filière forte

De nombreux acteurs composent la filière céréalière suisse, à différents échelons, entre les producteurs de semences et les consommateurs finaux. Comme pour de nombreuses filières, le nombre de producteurs est nettement plus élevé que le nombre de transformateurs: la FSPC représente 21'000 producteurs de céréales (nous étions encore le double en 1990!), alors qu'il n'y a, par exemple, plus qu'une cinquantaine de moulins en Suisse.

Pour défendre et représenter efficacement les producteurs au sein de l'interprofession swiss granum, la FSPC a besoin de ressources financières, donc des cotisations des producteurs. Bien sûr, les montants cotisés ne sont pas négligeables à l'échelle d'une exploitation, mais il faut les mettre en relation avec les effets obtenus.

Les prix payés aux producteurs dépendent des prix indicatifs, qui fixent le niveau général, ainsi que de la gestion des quantités; des bons prix ne peuvent être atteints que si le marché est équilibré, d'où l'importance de la gestion des quantités. Les rendements fluctuent parfois fortement d'une année à l'autre. Une offre excédentaire mal gérée peut rapidement faire baisser les prix de plusieurs francs pour les producteurs. Pour éviter cela, la FSPC doit déclasser.

La stabilité de l'offre est garante des prix et, partant, du maintien des surfaces et donc des volumes mis à disposition de la filière. Sans les cotisations des producteurs, la FSPC ne pourrait plus s'engager pour défendre les prix, ce qui serait fortement problématique pour les paysans, mais également pour toute la filière. Et les effets négatifs iraient bien au-delà du montant des cotisations.



Pierre-Yves Perrin
Directeur

Pourquoi donner de l'excellent blé panifiable aux animaux?

Que se passe-t-il lors d'une grande récolte de céréales panifiables, comme en 2017?

Si le marché n'est pas équilibré, en l'occurrence si l'offre dépasse la demande comme c'est le cas cette année, les centres collecteurs auraient tendance à brader leur marchandise pour faire de la place pour la récolte suivante. En effet, les possibilités d'écoulement sont limitées et il n'est pas possible d'augmenter les quantités transformées par les meuniers suisses.

Conséquences directes: une baisse des prix payés aux producteurs et une problématique d'excédents qui n'est pas résolue.

Que peut-on faire dans ce cas?

Suite à une récolte 2016 particulièrement faible en quantité, la première mesure est de reconstituer des stocks stratégiques chez les partenaires qui ont des capacités de stockage suffisantes. Vu la très bonne qualité de la récolte 2017, ces stocks serviront d'une part à compenser une éventuelle petite récolte dans le futur et, d'autre part, à atténuer les variations qualitatives d'une récolte à l'autre. Comme les anciens stocks avaient été presque entièrement utilisés sur la campagne 2016-2017, une reconstitution des stocks pourra se faire cette année, pour une quantité estimée à au moins 40'000t, soit presque la moitié des excédents.

Que faire du reste, soit entre 50'000t et 60'000t?

Une partie de la solution réside dans les importations. Sans pouvoir limiter la quantité du contingent, soit les 70'000t notifiées à l'OMC, une marge de manœuvre dans les quantités importées par trimestre existe. Ainsi, une partie de la quantité importable sur le premier semestre 2018 pourrait être reportée sur le deuxième semestre 2018. En important moins avant la récolte 2018, on ne règle pas le problème, mais cela nous donne une souplesse plus grande dans la gestion des quantités. Environ 10'000t seraient ainsi concernées.

Que peut faire la FSPC pour les excédents restants de céréales panifiables?

Le déclassement dans le secteur fourrager est malheureusement inévitable. Cette mesure, qui a fait ses preuves au cours des dernières années, fait mal au cœur, mais reste très efficace: le blé panifiable déclassé peut être utilisé rapidement dans le secteur fourrager, limitant ainsi les capacités de stockage nécessaires à court terme. De plus, les producteurs ne ressentent pas d'effet sur les prix payés, car la différence de prix entre le fourrager et le panifiable est compensée au centre collecteur. Seule nécessité pour les producteurs: payer les cotisations au fonds d'allègement de marché, de 82 centimes par 100kg pour la récolte 2017.

Grâce à ces cotisations au fonds d'allègement de marché, qui financent les déclassements, les producteurs peuvent éviter des baisses de prix de plusieurs francs. Alors oui, les déclassements font mal au cœur, mais ils permettent de soutenir les prix. Le calcul est vite fait!

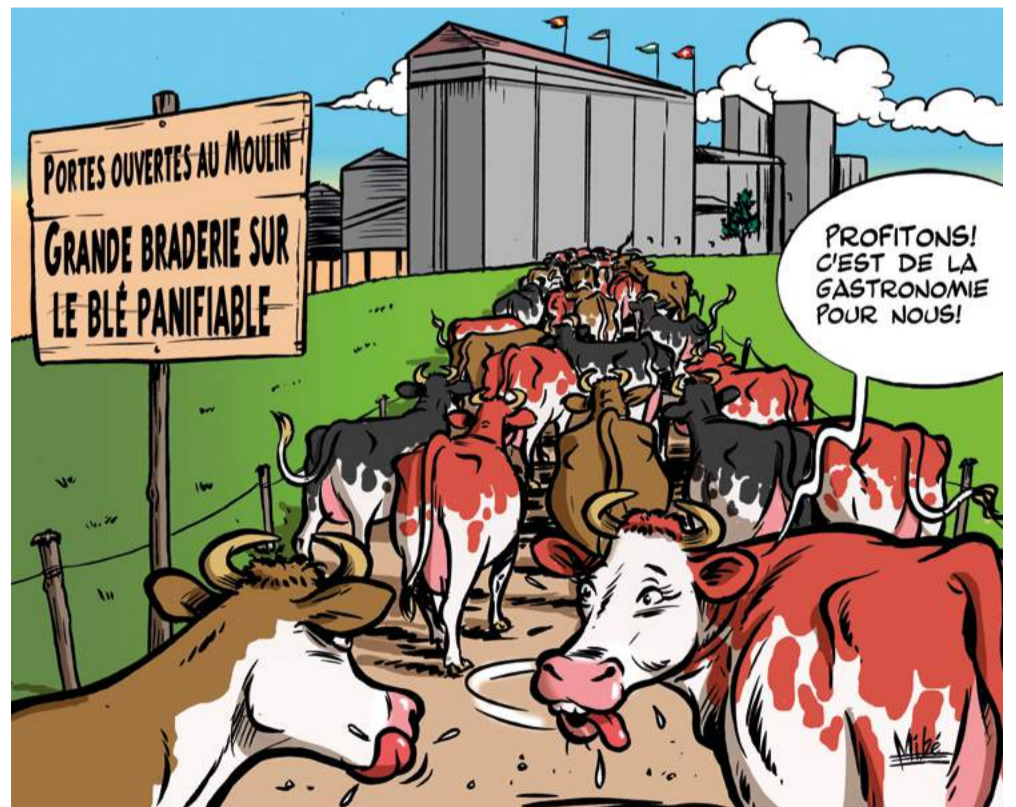
Loi chocolatière: un défi de taille

Depuis maintenant deux ans et demi, la filière céréalière travaille sur une solution alternative à la loi chocolatière. Le temps presse, car le Conseil fédéral prévoit la mise en œuvre pour le 1^{er} janvier 2019, alors que rien n'est réglé et que les discussions au Parlement ne sont pas terminées.

Le principe général est simple: la Confédération est d'accord de transférer les actuels montants destinés aux soutiens aux exportations dans le budget agricole, mais n'interviendra plus dans la suite de la procédure. La tâche de la Confédération se limitera donc à verser environ 16 millions de francs aux producteurs de céréales (ce montant a été validé par le Conseil des Etats, mais le Conseil National doit encore le confirmer définitivement d'ici à la fin de l'année). Le reste, soit la mise en place d'une solution pour maintenir l'exportation d'environ 36'000t de farine sous la forme de produits transformés (biscuits, pâtes à pizza, etc.), est du ressort de la filière céréalière et devra se faire sur une base privée.

De nombreux problèmes ont été relevés dès le début des discussions avec la Confédération. Deux de ces problèmes sont centraux: comment contrôler les quantités de produits exportés et comment s'assurer que les montants versés par la Confédération aux producteurs reviennent à la filière? Pour ces deux questions, la même réponse nous a été donnée: la filière doit trouver des solutions sur une base privée uniquement, sans intervention de la Confédération.

L'objectif principal étant le maintien à la fois de la transformation en Suisse et du volume des exportations, la FSPC étudie une solution acceptable et la plus simple possible, en collaboration avec les partenaires de la filière. Il s'agira en premier lieu d'assurer que les montants versés par la Confédération aux producteurs reviennent à la filière, sous la forme de cotisations comme actuellement, puis de mettre en place un système de compensations de la différence de prix de la farine entre la Suisse et l'UE et de contrôle des quantités exportées. La transparence tout au long de la filière, mais également la volonté de tous les partenaires de soutenir le futur système, sont les garants d'une réussite sur le long terme. Il s'agira ensuite, au niveau du Parlement, de pouvoir bénéficier des conditions-cadres permettant une mise en œuvre qui convient à la filière, sans quoi les volumes exportés, soit 50'000t de céréales panifiables, disparaîtront, ce qui pénalisera toute la filière des céréales panifiables suisses.



Dominik Meier

Comité: augmenter l'auto-provisionnement

Dominik Meier (SO) est membre du Comité depuis le mois de novembre 2016. Sa motivation pour s'impliquer au sein de la FSPC est la suivante:

« En tant que membre du Comité de la FSPC, je souhaite m'engager pour une production orientée vers le marché et rentable.

Mon objectif est d'augmenter le taux d'auto-provisionnement, ou d'au moins le conserver le plus haut possible. »